

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Peinture de laque en phase solvante à base de résine alkydes.

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Meffert AG Farbwerke	
Rue:	Sandweg 15	
Lieu:	D-55543 Bad Kreuznach	
Téléphone:	+49 671 870-303	Téléfax: +49 671 870-397
E-mail:	info@meffert.com	
Interlocuteur:	Département des Regulatory Affairs	Téléphone: +49 671 870-310
E-mail:	SDB@meffert.com	
Internet:	www.profitec.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (3) 883 737 37 Centre Anti-Poisons Hôpitaux Universitaires de Strasbourg**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 2 de 13

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			35 - < 40 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)			1 - < 5 %
	203-961-6	603-096-00-8	01-2113475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle			< 1 %
	259-627-5	616-212-00-7	01-2120762115-60	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H331 H302 H318 H317 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	918-481-9	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	35 - < 40 %
	par inhalation: CL50 = >6,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg		
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = 2764 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5660 mg/kg		
55406-53-6	259-627-5	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	< 1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,67 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1056 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 3 de 13

Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Provoquer un vomissement si la victime est consciente. NE PAS faire vomir. Garder au repos. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool., Dioxyde de carbone (CO₂), BC-poudre, Brouillard d'eau, Sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 4 de 13

canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux Voir également la section 5. 2.

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Bei offenem Umgang sind Vorrichtungen mit lokaler Absaugung zu verwenden. Gas/Rauch/Dampf/Aerosol nicht einatmen. Für ausreichende Belüftung und punktförmige Absaugung an kritischen Punkten sorgen. Geeigneten Atemschutz verwenden. Von Nahrungsmitteln, Getränken und Futtermitteln fernhalten.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Information supplémentaire

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver sous clé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Protéger de la chaleur et du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Laques à base de résines alkydes, sans aromatiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 5 de 13

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	900 mg/m³
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	14 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	7,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	10 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	5 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)	
Eau douce	1 mg/l	
Eau de mer	0,1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	4 mg/l	
Sédiment marin	0,4 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	200 mg/l	
Sol	0,4 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Respectez la règle 192 du BG «Utilisation de la protection des yeux et du visage».

Utiliser lunettes de protection étanches.- EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 6 de 13

marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Remplacer en cas d'usure! Voir les informations fournies par le fabricant. . Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré) néoprène. Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Temps de pénétration >480 min. Epaisseur du matériau des gants: >0,5 mm

Matériau déconseillé: cuir, tissu

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation, ventilation insuffisante

Appareil filtrant combiné, Appareil avec filtre à particules (EN 143), appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Masques à filtre combiné A2 - P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	voir la couleur sur l'étiquette d'emballage	
Odeur:	Solvants/Dilutions	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	185 °C	
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %	
Point d'éclair:	61 °C	ASTM D 6450
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
pH-Valeur:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	non déterminé	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:	non applicable	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	0,5 hPa	
(à 20 °C)		
Densité (à 20 °C):	0,938- 0,953 g/cm³	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 7 de 13

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

<3%

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Durée d'écoulement:

30-80s 4 DIN EN ISO 2431

(à 20 °C)

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Auto-inflammation possible par auto-oxydation de chiffons imbibés du produit. Pour éviter les risques d'incendie, les matériaux contaminés doivent être imbibés d'eau et mis dans un récipient fermé.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.**Information supplémentaire**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 1034 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 231,0 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 >3160 mg/kg	Lapin		OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >6,1 mg/l	Rat		OCDE 403
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)				
	orale	DL50 5660 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 2764 mg/kg	Lapin		
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle				
	orale	DL50 1056 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OCDE 402
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 0,67 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation longues de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 9 de 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2200 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les algues	NOEC 1000 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	96 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
	Toxicité pour les algues	NOEC >100 mg/l	4 d	Scenedesmus subspicatus		
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,145 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,049 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,47 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,014 mg/l	28 d	Tête de boule		OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,0046 mg/l	3 d	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,010 mg/l	21 d	Daphnia pulex (puce d'eau)		OCDE 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 10 de 13

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
	Hydrocarbures en C10 à C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	80%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	92%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	76%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	90-100%	8	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle			
	OCDE 302B/ ISO 9888/ EEC 92/69/V, C.9	>70%	28	
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	100%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)	1
55406-53-6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	2,8

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (voir Butyl diglycol)	<3		

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Code d'élimination des déchets - Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 11 de 13

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 12 de 13

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 39 % (365,82 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 41,5 % (389,27 g/l)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9,11,12,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données<http://gisbau.de> <http://www.baua.de><https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals>

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ProfiTec P378 Flächenlasur LH

Date de révision: 05.01.2024

Code du produit: 22006570250000

Page 13 de 13

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. aucune

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)